



2 octobre 2018

Election de la constituante

Les listes ont été déposées et leur numéro d'ordre attribué par tirage au sort

En vue de l'élection des membres de la constituante qui aura lieu le 25 novembre 2018, les partis politiques et groupements de citoyens avaient jusqu'au 1^{er} octobre à midi pour déposer leurs listes de candidats. Comme prévu pour les élections selon le système de la bi-proportionnelle, un tirage au sort a été organisé pour définir le numéro d'ordre des listes. Il s'est déroulé à Sion, en présence de représentants des partis, des groupements de citoyens ainsi que des médias.

La Constitution cantonale prévoit que les élections à la constituante se déroulent sur la même base que les élections au Grand Conseil. Le 25 novembre prochain, les membres de la constituante seront par conséquent élus selon le principe de la représentation bi-proportionnelle, comme le prévoit l'article 136 de la loi sur les droits politiques (LcDP) révisée et entrée en vigueur le 1^{er} juillet dernier.

Les électeurs voteront pour les candidats de leur circonscription (district). Les résultats seront additionnés au niveau de l'arrondissement qui regroupe une circonscription (pour Sierre), deux circonscriptions (pour Monthey/St-Maurice et Martigny/Entremont) ou trois circonscriptions (pour Sion/Hérens/Conthey, Brigue/Rarogne oriental/Conches et Viège/Rarogne occidental/Loèche). La répartition des sièges entre les forces politiques sera effectuée dans un premier temps à l'échelle de l'arrondissement, puis redistribuée dans les circonscriptions (districts).

Les listes qui, dans les différents districts d'un même arrondissement, présentent la même dénomination, forment un groupe de listes. Dans un tel groupe, chaque liste doit présenter le même numéro d'ordre. La loi sur les droits politiques prévoit que le département compétent attribue la numérotation des listes par tirage au sort entre les groupes de listes déposées dans tous les districts de l'arrondissement. Les autres listes ou groupes de listes reçoivent un numéro subséquent, au besoin également par tirage au sort.

Le délai pour le dépôt des listes auprès des préfets de district ayant pris fin au 1^{er} octobre à midi, le tirage au sort a eu lieu en présence du chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport Frédéric Favre, de représentants des partis politiques et des groupements de citoyens ainsi que des médias.



Il en résulte les numérotations de listes suivantes :

Arrondissement de Brigue (districts de Brigue, Rarogne oriental et Conches)

Liste N°1 : CHRISTLICHSOZIALE VOLKSPARTEI (CSP)

Liste N°2 : SCHWEIZERISCHE VOLKSPARTEI (SVPO) UND FREIE WÄHLER

Liste N°3 : CHRISTLICHDEMOKRATISCHE VOLKSPARTEI (CVP)

Liste N°4 : ZUKUNFT WALLIS SOLIDARISCH – UMWELTBEWUSST – SOZIAL

Arrondissement de Viège (districts de Viège, Rarogne occidental et Loèche)

Liste N°1 : CHRISTLICHSOZIALE VOLKSPARTEI (CSP)

Liste N°2 : CHRISTLICHDEMOKRATISCHEVOLKSPARTEI OBERWALLIS (CVP)

Liste N°3 : SCHWEIZERISCHE VOLKSPARTEI (SVPO) UND FREIE WÄHLER

Liste N°4 : ZUKUNFT WALLIS SOLIDARISCH – UMWELTBEWUSST – SOZIAL

Arrondissement de Sierre (district de Sierre)

Liste N°1 : UDC & UNION DES CITOYENS

Liste N°2 : PARTI DÉMOCRATE-CHRÉTIEN DU VALAIS ROMAND (PDCVr)

Liste N°3 : PARTI SOCIALISTE ET GAUCHE CITOYENNE

Liste N°4 : VALEURS LIBÉRALES-RADICALES

Liste N°5 : APPEL CITOYEN

Liste N°6 : LES VERTS ET CITOYENS

Arrondissement de Sion (districts de Sion, Hérens et Conthey)

Liste N°1 : APPEL CITOYEN

Liste N°2 : PARTI SOCIALISTE ET GAUCHE CITOYENNE

Liste N°3 : PARTI DÉMOCRATE-CHRÉTIEN DU VALAIS ROMAND (PDCVr)

Liste N°4 : VALEURS LIBÉRALES-RADICALES

Liste N°5 : UDC & UNION DES CITOYENS

Liste N°6 : LES VERTS ET CITOYENS

Arrondissement de Martigny (districts de Martigny et Entremont)

Liste N°1 : VALEURS LIBÉRALES-RADICALES

Liste N°2 : UDC & UNION DES CITOYENS

Liste N°3 : PARTI DÉMOCRATE-CHRÉTIEN DU VALAIS ROMAND (PDCVr)

Liste N°4 : PARTI SOCIALISTE ET GAUCHE CITOYENNE

Liste N°5 : LES VERTS ET CITOYENS

Liste N°6 : APPEL CITOYEN

Arrondissement de Monthey (districts de St-Maurice et Monthey)

Liste N°1 : VALEURS LIBÉRALES-RADICALES

Liste N°2 : LES VERTS ET CITOYENS

Liste N°3 : PARTI SOCIALISTE ET GAUCHE CITOYENNE

Liste N°4 : APPEL CITOYEN

Liste N°5 : UDC & UNION DES CITOYENS

Liste N°6 : PARTI DÉMOCRATE-CHRÉTIEN DU VALAIS ROMAND (PDCVr)

Les listes seront publiées dans le Bulletin officiel du 12 octobre 2018.

Personnes de contact :

Frédéric Favre, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport, 027 606 50 05

Maurice Chevrier, chef du Service des affaires intérieures et communales, 027 606 47 55